

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 570

Artikel: Un service civil féminin dans le canton de Vaud : l'entr'aide patriotique féminine

Autor: Pfund-Ramelet, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263753>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Ce n'est pas sur les
ruines de la liberté qu'on
pourra édifier la justice.

A. SPIR.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER : 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du 1^{er} Juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions à annonces répétées

La protection de la famille aux Chambres fédérales

Notre journal n'a pas manqué de signaler en son temps le vote du Conseil National en faveur de la disposition de la loi sur le cautionnement réclamée par de très nombreuses Sociétés féminines, comme mesure protectrice de la famille; car qui ne sait combien fréquemment des cautionnements, souvent considérablement donnés, après boire, par des hommes plus faibles que généreux, ont complètement ruiné des situations établies et désorganisé des foyers! La demande formulée par nos Sociétés était d'ailleurs très raisonnable, en ce sens que, loin de créer une situation privilégiée à la femme, elle réclamait réciproquement l'autorisation écrite de chacun des conjoints pour qu'un cautionnement soit valable.

La révision de la loi comportant cette modification est à l'ordre du jour de la session de juin du Conseil des Etats, et une opposition se manifeste déjà à l'égard de cette réforme, les banques, les banques cantonales surtout, repoussant toute mesure qui rend le cautionnement plus difficile. Il nous paraît cependant qu'il est dans l'intérêt général bien compris, et aussi dans l'intérêt des banques cantonales, que soit appliquée une mesure qui protège les biens familiaux. C'est une mauvaise plaisanterie de dire, ainsi qu'on l'a fait au Conseil National, que le Suisse libre ne peut s'astreindre à demander l'autorisation de sa femme pour signer un cautionnement! Le Suisse libre doit justement, s'il est conscient de ses devoirs, ne rien faire qui puisse nuire à l'existence de sa famille, qui puisse priver de leur pain quotidien sa femme et ses enfants. Les devoirs conjugués bien compris commandent au père de famille d'accepter cette petite concession au profit de la prospérité familiale. Nous espérons que le Conseil des Etats le comprendra.

S. F.

La grande pitié des réfugiés des pays envahis

D'après les chiffres fournis ces jours derniers par la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge, ils sont plus de cinq millions sur le sol français, fuyant leurs villes, leurs villages, leurs champs, bombardés, mitraillés, incendiés, atteints eux-mêmes au cours de leur exode par des projectiles d'avions, partis en hâte, dans la panique et la terreur, sans avoir le temps même de songer à ce qu'il était le plus utile d'emporter, utilisant tous les véhicules, tous les vieux moteurs détraqués, et les charrettes à bras, et les voitures d'enfants, et même — et ceci semble un symbole — un corbillard mortuaire. Courbés sous la rafale de fer et de feu, en longs cortèges désordonnés, les pieds en sang à force d'avoir marché, souvent sans manger plusieurs jours durant, dépourvus du plus nécessaire, ils ont encombré les routes de leurs lamentables cohortes, souvent retardé la marche des troupes, souvent par conséquent entravé involontairement la défense du sol de la patrie. Des vieillards sont tombés, épuisés, des femmes ont accouché, des enfants, des malades sont morts... Ils sont en tout cas trois millions de Français du Nord, deux millions de Belges, soixante-dix mille Luxembourgeois, cinquante mille Hollandais, actuellement répartis dans le Centre et le Sud-Ouest de la France.

La tâche de recevoir ces populations en migration hâtive est colossale et écrasante. On sait avec quel magnifique élan d'entraide le peuple et le gouvernement français l'ont entreprise. Mais qui donc, parmi ceux que le sort protège encore, ceux qui ont encore le privilège d'un chez eux, d'une patrie inviolée, qui donc ne sent sourdement au fond de lui-même le besoin ardent d'apporter son aide à cette misère sans nom? Les grandes organisations féminines internationales vont lancer ces jours un appel à leurs Sociétés nationales dans les pays que n'a pas atteints encore l'horreur de la guerre, leur demandant instamment de se mettre en relations avec la Croix-Rouge de leur pays pour la seconde de leur initiative ou l'appuyer de leurs efforts. Car, ce qui manque à ces malheureux, et dont la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge donne une énumération saisissante dans sa simplicité¹, ne peut pas toujours être exporté facilement par des particuliers, en ces périodes de restrictions imposées par les difficultés du ravitaillement, et l'intervention d'organisations telles que les Croix-Rouges est indispensable.

Mais si l'on ne peut immédiatement faire les envois d'objets et de matériel nécessaires,

¹ Vêtements, chaussures, layettes, matériel de couchage, ustensiles de cuisine, baraquements démontables, instruments de petite chirurgie, pansements, médicaments, denrées alimentaires (viandes congelées ou en conserves, blé, maïs, lait condensé, chocolat, café, sucre), étoffes, etc. Certaines matières premières commencent à manquer.

Un Service civil féminin dans le canton de Vaud :

L'Entr'aide Patriotique Féminine

Cette organisation, créée il y a quelques mois, à Lausanne, par l'initiative de l'Union des Femmes, s'est donné pour tâche d'apporter aux femmes qui s'adresseront à elle la possibilité d'être utiles au pays.

L'E. P. F. est formée de plusieurs sections ayant un but pratique bien défini: aides pour garderies d'enfants, aides à la campagne, évacuation, aides-boulangères, aides pour soins aux malades dans le cadre familial, aides pour vestiaires, etc. Chaque section est dirigée par une commission technique, qui pourvoit à la préparation des

volontaires, à leur formation rapide, théorique et pratique.

L'E. P. F. a à sa tête un Comité d'action formé par les présidentes des différentes sections. La présidence est assumée par M^{lle} Françoise Fonjallaz, présidente de la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud, et la vice-présidence par M^{lle} Heubi et M^{me} Virieux. Le Comité est en contact étroit avec les Services Complémentaires Féminins et les différentes œuvres sociales de la ville et de la campagne, afin d'adapter son rendement aux nécessités de l'heure présente, selon la courbe des événements. De plus, l'E. P. F., qui a commencé son action à Lausanne, s'étend à différents centres de la campagne vaudoise, en l'adaptant à leurs exigences et à leurs possibilités particulières.

La section des aides pour garderies d'enfants

est dirigée par M^{me} M. Moré, professeur à l'école supérieure des jeunes filles. Elle a réuni autour d'elle des femmes compétentes, pour donner aux élèves les notions essentielles dont elles ont besoin. Maîtresses et élèves travaillent avec cet enthousiasme et cette conscience qui se leur inculquent, dès le premier jour, M^{me} Moré.

La section des aides pour soins aux malades, dans le cadre familial, peut recevoir, grâce au nombre restreint des élèves, en comparaison des classes de cours de Croix-Rouge, une préparation beaucoup plus personnelle et plus minutieuse. Présidente: M^{lle} Heubi.

La section des aides-boulangères se compose de femmes de boulangers, pour le plus grand nombre. Elle a d'ailleurs été organisée avec l'aide de la Société des maîtres boulangers de Lausanne et environs, qui lui ont apporté leur expérience pro-



Les femmes et les livres

Raymonde Vincent

(Suite et fin).¹

Lorsqu'ils créent des personnages maléfiques, les romanciers oublient souvent — même celui de *Génitrix* — d'indiquer la part de maladie qui entre dans de tels cas. C'est que la démence n'est guère un sujet de roman. Peu d'écrivains — et seulement des plus grands — l'ont abordé avec succès. De biais d'ailleurs, le plus souvent. La folie échappe aux investigations simples et aux généralisations. Chaque malade demande en quelque sorte une étude clinique. Or le lecteur ne s'intéresse guère à l'exceptionnel. Ce qu'il aime, c'est partager les joies et les souffrances d'êtres semblables à lui.

Voici le portrait physique de la maîtresse, et buriné avec non moins de puissance.

C'était une femme de taille moyenne. Trois rides profondes barraient son front têt. Cette face osseuse, courte, si terne, si muette en apparence, de-



Cliché Mouvement Féministe

Raymonde VINCENT

venait vite obsédant: pour qui en connaissait le secret. L'impression d'absence que donnait l'immobilité des traits disparaissait alors et l'on découvrait, derrière ce mur, le noyau serré de ses sombres pensées.

La romancière continue:

Des liens qui l'attachaient à ses enfants, elle avait fait des nœuds coulaux qu'elle maintenait

serrés, par peur d'être trahie. D'avance, elle combattait, imposait, condamnait. Ses griefs étaient si subtils qu'elle-même n'eût pu les définir aisément, mais elle avait trouvé le moyen de s'en venger en créant le malaise et la crainte autour d'elle. Sa façon, par exemple, de se servir des objets était redoutable. Lorsqu'à la tombée de la nuit, elle puisait de l'eau, aussitôt le fracas des chaînes, descendant à toute vitesse dans la profondeur du puits, détruisait la paix du soir.

Après la lecture de ces lignes, on n'oserait prétendre que Raymonde Vincent se plaise à ignorer le mal. Toutes les ombres du tableau sont indiquées, mais indiquées seulement. On ne s'y attarde pas. Comme Blanche, la servante des Maisons-Rouges, l'auteur dirait volontiers de ses héros: *Y m'ont jamais fait de mal, à moi.* Mais elle marque d'un trait saisissant la réaction de la famille contre le tyran domestique. « Le maître, écrit-elle, ne manquait jamais de dire en terminant: « Vaudra mieux pas en parler devant ta mère ».

Ce sont là de ces mots qui ne s'inventent pas.

D'une même touche précise et délicate, Raymonde Vincent note cette douce complicité que crée entre le père et son fils aîné, entre les deux filles, Angèle et Marcelle, entre la servante et le fils cadet, cette dureté de la mère. D'André, le plus isolé de tous ces êtres, il est dit: « Il aimait bien pourtant son père et même sa mère, parce qu'il était ainsi fait qu'il ne pouvait échapper à l'amour. Là où il n'existait pas, André le créait, tant sa nature se refusait spontanément à la pauvreté. » Rien de plus chaste que la naissance de l'amitié entre Blanche, pupille de l'Assistance, et sa

camarade, Simone Martin, à l'école des sœurs. Rien de plus émouvant que le développement, au long des années, d'une telle affection, avec ses reculs, ses éclipses, ses reprises, somme toute, sa fidélité. De même, dans *Campagne*, il y a cet amour inébranlable et mystérieux, le seul de toute sa vie, de la grand-mère pour sa petite-fille Marie. L'amour et l'amitié, sources inépuisables de richesses. Soit jamais assouvie de l'homme de donner et de recevoir. De s'épancher et de communiquer. D'être pour un autre être la seule raison de vivre et de vivre à son tour pour lui. D'en faire comme le point fixe ou le centre de rayonnement de ses rêves, de cristalliser ses désirs de tendresse, ses confuses aspirations à la beauté qui sont aussi besoin d'éternité. « Sans cet autre être à qui nous nous accrochons, nous n'aurions, dit Raymonde Vincent, ni passé ni souvenirs... ou, du moins, ils resteraient pour nous sans importance. Notre passé est fait moins par nous-mêmes que par ceux que nous avons aimés. »

Aussi règne-t-il entre ses héros, unis ou non par le lien de chair, mais unis toujours par le cœur et l'esprit, un respect profond des choses de l'âme. Ils sont graves et purs, habitués par un idéal. Alors que tant de gens des villes s'en passent aisément, ces paysans ont une âme. Incertaine parfois, il est vrai, obnubilée par la fatigue et les soucis matériels, mais une âme tout de même. Ainsi sont-ils reliés à un monde supérieur dont ils ont obscurément conscience, qui les surpasse et les appelle.

Il y a dans *Blanche* deux êtres ténébreux.

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

fessionnelle et leur appui financier. Présidente: M^{me} Pfund-Ramelet.

La section d'évacuation prépare des aides qui accueilleront les évacués, leur donneront les premiers soins, si besoin est, et les dirigeront dans les logements qui leur seront assignés. Présidente: M^{me} Paschoud, directrice de l'Ecole Vinet.

La section du vestiaire mettra en état les habits qui seront recueillis, afin d'avoir une réserve pour les besoins qui pourraient se faire sentir. Présidente: M^{lle} Schobert.

La section d'aides à la campagne prévoit l'organisation du travail par les écoliers des classes citadines. Cette lourde tâche a été confiée à M^{me} Piguet-Ramuz.

Le travail accompli par les différentes sections de l'E.P.F. indique le but de cette organisation, sur le plan pratique et matériel. Mais elle en a un autre encore. Je dirai même qu'il est le premier: celui de former des femmes conscientes de leur devoir, capables de prendre des responsabilités et d'accepter une discipline.

En Suisse tout particulièrement, où nous sommes peu nombreux, par rapport à l'effectif humain d'autres nations, le développement et la multiplicité des compétences peuvent contribuer à augmenter le petit nombre que nous sommes. Dès lors, chaque citoyen et chaque citoyenne suisse, qui augmente ses possibilités et ses capacités de travail, augmente, du même coup, le potentiel de vitalité de notre pays.

La femme suisse qui a grandi dans les écoles claires de son pays, qui a conquis la santé et la force sur ses pentes neigeuses et ses plages ensoleillées, qui a bénéficié de toutes les institutions dont on entoure chez nous l'enfance et l'adolescence, s'approprie à affirmer sa reconnaissance et son attachement par des actes conscients et graves.

E. PFUND-RAMELET.

Une distinction bien méritée

Nous sommes heureuses d'apprendre que M^{lle} Rosa Neuenschwander, si connue dans tous les milieux féministes suisses, comme directrice du Bureau bernois d'orientation professionnelle, pré-



Cliché Mouvement Féministe

M^{lle} R. Neuenschwander

J'ai parlé de la maîtresse. Reste Pierre, l'ouvrier citadin, de passage dans la région, avec un groupe de monteurs-électriciens. Blanche le rencontre à l'assemblée du village, dans la cohue tournoyante de son premier bal. Comme elle demeure assise à l'écart, silencieuse et timide, heureuse du plaisir des autres, gardant sur ses genoux tous les objets gagnés aux baraquettes foraines par son amie, le jeune homme s'approche d'elle:

C'était un grand garçon mince et très beau; il portait, posée sur le coin de l'œil, une jolie casquette assortie à son costume clair. Sa cravate brillait sur une chemise bleue, et ses chaussures lui faisaient le pied très élégant... Devant la glace, il enleva sa casquette, et Blanche aperçut, séparée par une impeccable raie sur le côté, une extraordinaire chevelure blonde. Il était beau vraiment, il l'était en dépit de tout, par-dessus tout, et c'est cela qui la bouleversa.

— Ils ont rien de retard quand même, dans ce patelin-là; on se croirait au temps de ma bis-aïeule, marmotte le jeune homme en guise d'entrée en matière.

La jeune fille ne comprend ni ce qu'il dit, ni que c'est à elle qu'il s'adresse... mais elle est la victime désignée.

...de cette époque datèrent ses malheurs... Pierre était vaniteux, bête, banal, dit encore l'auteur, mais l'amour de Blanche savait être le plus fort. Il redonnait sa pureté à ce qui en avait manqué; il créait beaucoup d'espace autour de lui, beaucoup de rêve, beaucoup de grandeur.

La fillette ne se rend même pas compte qu'elle fait mal en rejoignant chaque soir son amoureux dans le fossé. C'est seulement un jour que le maître l'a suivie et l'arrête d'un

sidente de l'Association cantonale des femmes bernoises, ancienne présidente du Comité directeur de la célèbre «Saffa», etc., vient d'être nommée membre de la Société économique d'utilité publique du canton de Berne. C'est la première fois que, depuis la fondation de la Société en 1759, cet honneur échoit à une femme! et le choix ne pouvait être meilleur.

Nous disons ici à M^{lle} Neuenschwander toutes nos vives félicitations, en la remerciant du bel exemple de dévouement au bien public et aux causes d'intérêt général qu'elle a toujours donné à toutes les femmes.

Le suffrage féminin au Grand Conseil neuchâtelois

Ainsi que le *Mouvement Féministe* l'a déjà annoncé, la motion Brandt concernant le vote des femmes en matière communale, qui devait être discutée par le Grand Conseil neuchâtelois dans sa session de printemps, a été ajournée. La question du renvoi se posa dès que l'on sut que le Grand Conseil, en raison des circonstances extérieures (c'était le 20 mai...), projetait de liquider son ordre du jour en une demi-journée. Certains partisans du suffrage féminin préféraient attendre, plutôt que d'exposer la motion à une discussion écourtée et à un vote hâtif. Cependant, l'examen des comptes et de la gestion s'étant prolongé, une seconde séance fut nécessaire le 21. Ce jour-là, M. Lusey (rad.), signataire de la motion, tout en faisant un ardent plaidoyer en faveur de cette réforme qui, dit-il, serait d'élémentaire justice, demanda l'ajournement dans l'intérêt même de la cause, tout devant, pour le moment, être subordonné à la défense nationale.

Là-dessus, les avis de nos partisans se divisèrent: M. Brandt s'opposa au renvoi, «qui se sent un peu de l'esprit de panique». Il est urgent, précisément en ces heures émuantes, d'accorder aux femmes suisses, qui se dévouent et se dépensent, un droit que l'on accorde aux étrangers. Le monde de demain nous apportera des réformes plus vastes et plus profondes, dont celle-ci ne serait qu'un modeste acheminement.

M. Niedermann (lib.), autre signataire de la motion, ne voit pas de motif d'en renvoyer la discussion. Il n'est pas nécessaire que la votation populaire intervienne dans un avenir rapproché. Ce qui importe, c'est que le Grand Conseil se prononce, et rien n'empêche qu'il le fasse immédiatement.

M. Béguin (P.P.N.) s'oppose aussi à l'ajournement. Il est inadmissible de refuser aux femmes neuchâteloises un droit qui est accordé aux étrangers et aux «saoulois» (sic).

Le Conseil d'Etat intervient par son président, M. E. Béguin, qui appuya l'ajournement, se fondant sur le fait (décidément, il faut faire flèche de tout bois) que les suffragistes elles-mêmes avaient renvoyé leur Assemblée, qui aurait dû se tenir à Neuchâtel les

mot paternel, qu'elle comprend: «il y a une part d'inévitable dans ce qu'elle fait». Mais après quelques semaines de rendez-vous de plus en plus espacés où le garçon assouvait son gros appétit sexuel, et la fille, son besoin de caresses et de tendresse, Pierre quitte la contrée.

Alors Pierre s'en alla... Et derrière lui, à mesure qu'il s'éloignait sur sa bicyclette, les choses mouraient. Tout était inerte autour de Blanche, et il lui semblait que rien jamais ne serait assez puissant pour remettre en mouvement ce qui s'était arrêté.

La voilà seule... avec sa souffrance.

M^{me} Raymonde Vincent a sagement évité de nous conter une fois de plus l'aventure banale de la fille-mère. Celle de Blanche n'est que morale, intérieure, mais d'autant plus pathétique. C'est dans son cœur que l'amoureuse est blessée à mort. Et je ne pense pas qu'on ait jamais décrit avec plus de poignante vérité la détresse de l'abandonnée, la douleur usante, rongante de celle qui continue d'aimer dans le vide et dans la nuit. Cela aussi, dirai-je, ne s'invente pas.

Tout le long de la journée — en gardant ses bêtes — Blanche pleurait; elle pleurait amèrement, inlassablement, parce que sa douleur était sans fond ni fin, et qu'une trop entière solitude l'amplifiait encore. Il n'y avait plus nulle part une seule petite place fraîche pour y reposer un instant sa tête encombrée de regrets, plus une seule petite place encore saine, grâce à laquelle son chagrin eût pu cesser une minute. Elle restait là, pliée en deux sous ce grand parapluie bleu, l'esprit malade, les mains froides, acharnée à ne rien laisser échapper de son mal, à souffrir

IN MEMORIAM

Mme Soutter-Chausson

Les féministes d'Aigle viennent de faire une grande perte par la mort, survenue le 18 mai, de M^{me} Soutter-Chausson, une personnalité de grande valeur, une femme aux opinions courageuses, qui savait affirmer son point de vue en restant douce et calme.

M^{me} Soutter-Chausson a eu, sa vie durant,

18 et 19 mai (comme si cette décision avait eu d'autre raison que les difficultés des longs voyages avec l'horaire de guerre des C.F.F.).

Finalement, par 37 voix contre 26, l'ajournement fut accepté. L'avenir dira si cette décision nous sera favorable. Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre de députés, qu'il est impossible d'évaluer exactement, étaient bien disposés à notre égard. Révolu, le temps des sottises plaisanteries, sinon celui des perfidies et ridicules compliments à l'eau de rose! La gravité de l'heure ébranle les préjugés caducs; les esprits évoluent. Peut-être la propagande faite par l'Association cantonale pour le Suffrage y a-t-elle contribué; on nous rend cette justice qu'elle a été menée en toute objectivité. La presse, débordée par l'actualité (bon prétexte pour certains journaux), ne pouvant faire une large place à une polémique, nous nous sommes plutôt adressés directement aux députés, puisque aussi bien c'était leur opinion seule qui importait. Tous reçurent une lettre détaillée motivant notre revendication. Les signataires de la motion furent spécialement documentés; nous leur fîmes tenir en particulier des extraits d'anciens procès-verbaux du Grand Conseil datant des premières années de la République, à l'époque où il s'agissait d'établir les droits des citoyens: chapitre d'histoire étonnamment actuel, montrant qu'en démocratie, tradition ne signifie pas immobilisme.

Tout ce travail n'est certes pas perdu. A l'égard du public, non plus, notre action ne restera pas vaine: des sympathies inconnues se sont révélées; il en a surgi de nouvelles; bon nombre se sont affirmées de façon tangible par des souscriptions qui représentent souvent de réels sacrifices. Le temps travaille pour nous, et il y travaillera d'autant plus que nous saurons mieux employer celui qui nous reste. Le délai d'ajournement n'a pas été fixé, mais nous connaissons trop l'ardeur et la décision de M. Brandt, nous avons assez de confiance dans les députés de tous les partis qui soutiennent sa motion, pour être assurées qu'il n'y a pas au-delà de la session de novembre.

Nous saisissons cette occasion de remercier toutes les suffragistes romandes et confédérées de leur précieux appui, et de leur rappeler discrètement (ou indiscrètement...) le numéro de notre compte de chèques postaux: IV, 2589!

E. PORRET.

une activité multiple et toujours bienfaisante. Il n'est à Aigle œuvre d'utilité publique de bienfaisance qui n'ait bénéficié de son travail et de ses capacités. Elle était un membre fort actif de l'Union des Femmes d'Aigle, qu'elle présidait depuis nombre d'années, avec laquelle elle s'occupait de l'éducation civique des femmes, de l'infirmerie, de l'œuvre de la layette et du trousseau, des ventes paroissiales, et plus récemment de la lessive de guerre d'une importante unité. Elle était vice-présidente de la Fédération des Unions de Femmes, où ses avis étaient fort appréciés.

M^{me} Soutter faisait également partie du groupe

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds,

Colombier, Les Ponts-de-Martel,

mai 1940.

Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

Pour la seconde fois, le Grand Conseil neuchâtelois est appelé à discuter le problème du vote des femmes. En 1919, il avait adopté sans restriction le principe du suffrage féminin. Non moins bien disposés que vous devanciers, en 1939, vous avez, Messieurs, pris en considération la motion Brandt, qui se borne à réclamer pour nous le droit de vote et d'éligibilité en matière communale. Nous sommes heureuses de vous en témoigner notre gratitude, espérant que la discussion qu'il se prépare donnera au Grand Conseil l'occasion d'examiner à nouveau avec bienveillance et d'une façon approfondie la question qui nous tient à cœur.

Depuis que la votation populaire a repoussé, en 1919, la réforme qui lui était proposée, vingt ans ont passé. Pendant cette période, et par la force des choses, les femmes ont été entraînées à participer toujours davantage à la vie publique, voire à l'activité militaire. Elles l'ont fait de bon gré. Le moment est venu d'en tirer les conséquences en leur conférant, dans une mesure limitée, la qualité de citoyennes. Ne méritent-elles pas la confiance qui est accordée aux étrangers par la loi? Permettre à ceux-ci d'exercer dans la commune des droits que l'on refuse aux femmes de chez nous, ce n'était peut-être qu'une anomalie, tant qu'elles ne paraissaient guère s'en soucier. Mais, maintenant qu'elles les demandent avec insistance, ce serait une injustice flagrante et une cruelle offense. Et que l'on ne dise pas que ces droits leur sont indifférents: s'il en est ainsi pour un certain nombre, d'autres en ont compris la valeur, autant pour l'ensemble du pays que pour elles-mêmes. Il nous paraît affligeant que les femmes ne puissent consacrer à la patrie que le travail de leurs mains, au lieu d'y vouer toutes leurs capacités. Si trop d'entre elles se contentent de ce rôle, il appartient à l'élite des citoyens de les faire sortir de leur inertie, et cela en les revêtant de droits nouveaux.

«Cela se ferait au détriment des employés et ouvriers du sexe masculin. — Nous ne voyons pas le rapport qu'il y a entre les droits civiques et la situation économique du pays, qui dépend de tous autres facteurs.

«Le moment est mal choisi», dit-on à Genève, — Vain prétexte; si une réforme est bonne en soi, elle l'est précisément dans les temps troublés

dans la plus petite pensée, dans la plus courte prière».

Elle montre aussi ce dessèchement, ce repliement des vieillards sur eux-mêmes. C'est l'usure... il n'y a rien à faire à cela, puisque le temps, au lieu de combler l'abîme que l'indifférence met entre les êtres et les choses, l'aggrave au contraire.

Mais en voilà assez pour que mes lecteurs puissent se faire une idée tant du style que de la qualité d'âme et d'intelligence de l'auteur. Qu'on me permette cependant deux ou trois citations encore, trop précieuses, trop caractéristiques pour être négligées. Il s'agit d'un garçon qui passe sur la route et qui traduit sa joie «en faisant avec sa bicyclette de brusques embardées à chaque fois qu'il rencontre l'ombre épaisse d'un arbre». Il s'agit aussi «de ce besoin inépuisable d'un autre être, qui vous donne à la fois l'impulsion de la vie et l'idée de la mort». Ailleurs, l'auteur parle «de ce poids, de ce dégoût, de ce trouble que l'on éprouve quand les choses du cœur se défont».

Je voudrais relever aussi la poignante vérité du chagrin de cette mère, la maîtresse des Aubris, qui, soudain, devant sa fille morte, se révolte contre la destinée, et «se met à crier tous ses secrets, tenus si soigneusement cachés dans son cœur jusqu'à ce jour, exprimés pour ceux qui se trouvent là l'entendant». Chagrin qui s'oppose à celui du père Aimable (*Campagne*), si terriblement silencieux lorsqu'il reçoit la lettre d'une écriture inconnue, l'annonce de la mort de son fils, tué à l'ennemi. «Cette fois, dit-il, c'est arrivé.» Il ne pleura